Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251211-D0220250005810-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025

DB.2025.058

Date de convocation : 05 décembre 2025

Délégués en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18h00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salle de l'Evel - Siège administratif, Zone de Kerjean, 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Pierre GUEGAN, M. Hervé LAUDIC, M. Stéphane HAMON, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Gérard LE ROY, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Luc GRANDIN, M. Guénaël ROBIN

Secrétaire de séance : M. Stéphane HAMON

Demande de subvention - Projet de démarche qualité au multi accueil de Saint Jean Brevelay 2026-2027

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui modifie le code de l'action sociale et des familles en créant le service public de la petite enfance (SPPE) à compter du 1er janvier 2025,

VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil des jeunes enfants,

VU l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant,

VU la délibération n°2022-DC-148 en date du 3 janvier 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau communautaire pour solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, de l'Etat ou autres structures dans le cadre des projets arrêtés par la Communauté de communes ou des compétences exercées par elle et conclure les conventions d'attribution y afférentes ainsi que leurs avenants éventuels,

VU les avis de la Commission Enfance en date du 1er septembre 2025 et du 30 octobre 2025,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que les objectifs du service public de la petite enfance visent à replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôle de l'accueil du jeune enfant et ainsi ré-attirer vers les métiers de la petite enfance de nouveaux professionnels,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251211-D0220250005810-DE

Considérant que le multi-accueil de Saint-Jean-Brévelay souhaite renforcer la démarche de qualité mise en œuvre au sein de la structure en mandatant un organisme extérieur chargé du suivi de toutes les étapes (de la réalisation du diagnostic jusqu'à l'accompagnement de l'équipe),

Considérant que la démarche d'évaluation constitue un levier de mobilisation des professionnels et vise l'amélioration continue de l'accueil du public, préoccupation centrée sur le développement et la santé des enfants et le soutien de la fonction parentale,

Considérant que l'entreprise *AEK conseil* a été retenue, après consultation de plusieurs devis, pour conduire le projet sur deux années (2026/2027) pour un montant total de prestation de 6 950 €,

Considérant qu'une demande de subvention sera réalisée en 2026 auprès de la CAF à hauteur de 80% du montant du projet sur l'enveloppe « Fonds public et territoires » (Axe 2 « Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil », Volet 2 « Enrichir les équipes et les projets d'accueil dans les EAJE ») ou, à défaut, à hauteur de 30% sur l'enveloppe « Fonds propres ».

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER le projet de démarche qualité au multi accueil de Saint-Jean-Brévelay avec l'intervention de l'entreprise AEK conseil sur 2026/2027 pour un montant de 6 950€,**
- **DE SOLLICITER auprès de la CAF une demande de subvention à hauteur de 80% du montant du projet sur l'enveloppe « Fonds public et territoires » ou, à défaut, à hauteur de 30% sur l'enveloppe « Fonds propres »,**
- **D'AUTORISER M. le Président et la Vice-Présidente en charge de l'insertion, de l'emploi, de l'enfance et de la jeunesse à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 10	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 19/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND